

Reçu le 03 OCT. 2012

Code unité 14445	Nmr P.V. 12704	Année 2012	Nmr dossier justice	Nmr pièce	N° feuillet 1 / 1
---------------------	-------------------	---------------	---------------------	-----------	----------------------

## Analyse et références

Affaire **phénomène aérospatial non identifié (P.A.N.)**

Le mardi 11 septembre 2012 à 09 heures 05 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Vu les articles L.3211-3 du code de la défense

Nous trouvant au bureau de notre unité

rapportons les opérations suivantes :

Le 23 juillet 2012, M. \_\_\_\_\_ vient nous signaler un phénomène observé le 06 juillet 2012, sur le site de décollage de vol libre de la ville de Oraison-04-.

\_\_\_\_\_ nous fournis sur clé USB, son témoignage suivant le canevas récupéré sur le site du GEIPAN.

Sur les conseils du GEAPAN, il vient nous voir afin que son témoignage soit répertorié.

11 septembre 2012 à 10 heures 45 minutes.

Dont procès verbal fait et clos à \_\_\_\_\_, le

L'Agent de Police Judiciaire

## (DESTINATAIRES)

[ 2 ] - Direction générale de la Gendarmerie nationale, sous-direction de la défense et de l'ordre public.....  
92136 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX  
Dont une copie au GEIPAN à TOULOUSE-31-

(1) – M. le Préfet à .....

[ 1 ] - Archives

Date de clôture

11/09/2012

Signature(s)

Le

Vu et transmis par :

La MDL/Chef

Cdt de Brigade Adjointe

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
04370	12704	2012	

TÉMOIN

Nmr pièce	N° feuillet
	1 / 2

Le lundi 23 juillet 2012 à 15 heures 30 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité , rapportons les opérations suivantes :

## IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

Sexe	Nom	Prénom
M		
Situation de famille	Validité état-civil	
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	Pays
02/05/1963		INSEE
Adresse	Pays	
Commune résidence et Code Postal	INSEE	
N° de téléphone	N° de fax	Profession
		Aide soignant
		Nationalité

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Ce jour je me présente au bureau de votre unité, afin de vous signaler un phénomène que j'ai observé le 06 juillet 2012. J'ai contacté le GEIPAN à TOULOUSE-31-. Sur leur conseil, je prends contact avec vos service afin de signaler les faits.

Je vous fournis la narration des faits.

Dans la soirée du six juillet 2012 à la tombée de la nuit, je me trouvais au décollage du site de vol libre de la ville d'Oraison (Alpes-de-Haute-Provence) en compagnie d'un collègue parapentiste (Monsieur . Nous observions le coucher du soleil lorsque que notre regard a été attiré par un phénomène lumineux situé dans les airs en un point qui nous a semblé se situer environ 200 mètres en dessus de la ville de Manosque (ville située de l'autre côté de la Durance à plus d'une dizaine de kilomètres à vol d'oiseau de notre lieu d'observation).

Concernant la description du phénomène, celui-ci est apparu sous la forme d'une sorte de cigare disposé à l'horizontal. De mémoire, sa largeur était cinq ou six fois supérieure à celle de sa hauteur, celui-ci était en deux dimensions et est apparu progressivement, paraissant d'abord d'une couleur jaune assez pâle, puis devenant progressivement jaune-orange très lumineux (**forme 1 du croquis**). D'abord uniforme, la couleur jaune-orange s'est ensuite scindée en plusieurs points brillants situés sur le même axe qui est resté horizontal (une dizaine de points environ) (**forme 2 du croquis**), le phénomène s'est ensuite estompé progressivement (en trois ou quatre secondes environ). La durée total d'apparition du phénomène a été d'environ trente à quarante secondes et celui-ci nous a semblé être immobile dans l'espace, bien que le caractère progressif de son apparition et de sa disparition donnait une impression de mouvement (d'approche lors de l'apparition, d'éloignement lors de la disparition). Dans la mesure où l'observation a été faite au crépuscule, nous avons pensé à un phénomène lumineux dû à la réflexion de la lumière du soleil sur des nuages.

Peu de temps après, nous avons de nouveau aperçu le phénomène à peu près au même endroit et pendant un laps de temps à peu près équivalent. Très intrigués, nous avons continué à observer le ciel dans l'espoir de le voir de nouveau. Notre attente a payé, puisque celui-ci nous est apparu au total treize fois entre le moment de la première apparition et vingt trois heures : neuf fois au dessus de la ville de Manosque, toujours à peu près au même endroit ; une fois à une altitude nettement supérieure au dessus des montagnes qui bordent la vallée de la Durance, dans un axe situé approximativement entre Manosque et Volx (petite ville située au nord de Manosque) ; une autre fois en dessus des montagnes surplombant Volx, il est à noter que dans le cas présent, il se déplaçait distinctement, mais à faible vitesse, vers le sud ; pour finir, nous l'avons observé par deux fois en des lieux qui nous ont semblé se situer loin à l'ouest de la ville de Manosque, dans ces deux derniers cas le phénomène était de taille beaucoup plus petite et nous a donné l'impression de s'éloigner, nous avons effectivement cessé de l'apercevoir après ces deux apparitions.

Dans un souci de précision, quelques remarques supplémentaires s'imposent :

- Dans un cas d'apparition, un des points lumineux m'a semblé situé en dessous des autres sur un axe situé à peu près au milieu de la largeur du phénomène et séparé de celui-ci par une distance à peu près équivalente à dix fois la hauteur des points.
- L'axe du phénomène n'était pas toujours horizontal, dans quelques cas il était d'environ quinze degrés par rapport à l'horizontal.
- Les espaces de temps entre les apparitions étaient variables, entre cinq et dix minutes.
- Lors de nos observations, nous avons été rejoint par cinq autres témoins : Monsieur  
qui se reposait dans une voiture et que je suis allé chercher pour lui montrer le phénomène ; deux amies de ce monsieur qui ont été contactées par téléphone par lui même (je ne connais ni leur noms ni leur prénoms) ; deux fonctionnaires de la police municipale de la ville d'Oraison qui effectuaient une ronde nocturne, l'un d'eux nous a indiqué qu'il avait observé le phénomène à partir du village (je connais seulement le prénom de l'un d'entre eux qui s'appelle ).
- Deux retours sur le lieu d'observation, effectués respectivement les sept et huit juillet - de la tombée de la nuit jusqu'à vingt deux heures trente - ne m'ont pas permis de revoir le phénomène.
- Il me semble difficile d'estimer la taille du phénomène. Pour cette raison, il m'a semblé judicieux de rajouter à côté du n° 3 de la photo intitulée : « Emplacements supposés du phénomène », un petit dessin donnant une estimation de sa taille, le point n° 3 étant le plus proche de notre lieu d'observation.

Les légendes de la photo nommée « Emplacement supposés du phénomène » (photo prise du lieu d'observation) et de la carte Google map que vous trouverez en pièces-jointes avec ce document, sont les suivantes :

Lieu d'observation (figuré uniquement sur Google map)

1 = apparitions au dessus de la ville de Manosque (9)

2 = apparition entre Manosque et Volx

3 = apparition au dessus de Volx (la ligne rouge figurant à côté du chiffre a pour but de donner une idée de la taille du phénomène).

4 et 5 = apparitions à l'ouest de Manosque (rien ne prouve que ces deux dernières apparitions soient situées en des points différents).

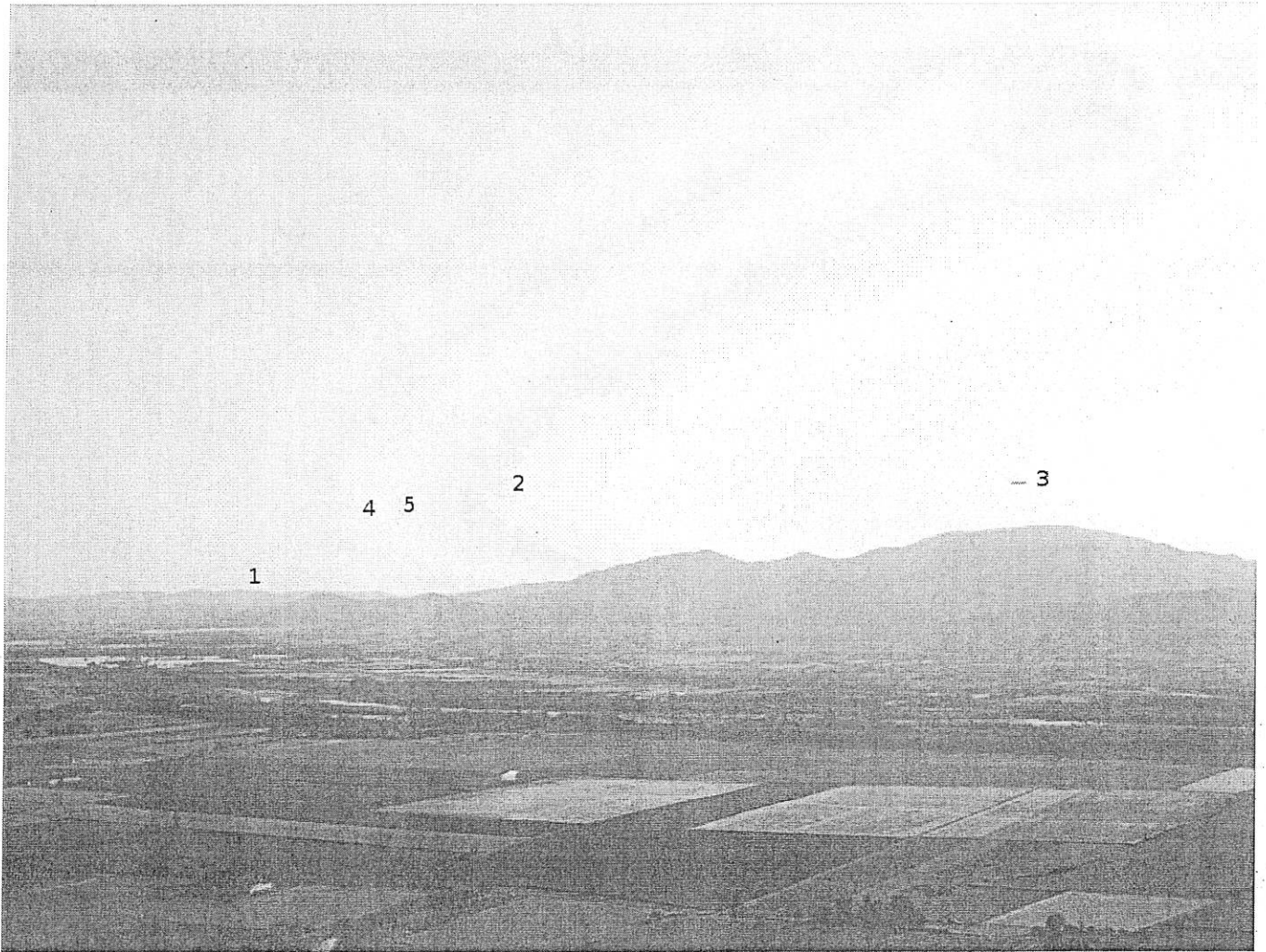
Tous ces points indiquent des endroits présumés, les observations ont été faites à la tombée de la nuit, puis dans la nuit noire.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

le 23 juillet 2012 à 15 heures 55 minutes.

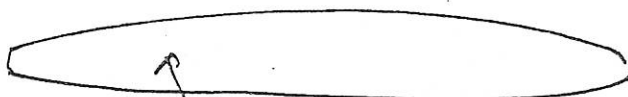
La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire



4.1. Croquis du phénomène et de son environnement  
tels que vous les avez observés

Forme 1



↑  
couleur variant de jaune pâle à  
jaune - orange

Forme 2



↑  
couleur des points jaune - orange.

4.2. Plan de l'environnement, de vos positions et directions d'observation du phénomène

Google

l'écran, cliquez sur le lien Imprimer à côté de la carte.

